



Numéro 205

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Janvier 2023

Le mois ci

Grève pour les salaires le 16 janvier.....	1
Tract intersyndical d'appel à la grève.....	2
Salaires : Caisse de grève.....	4
Bonne année de lutte 2023 !.....	4
Référendum télétravail 2022.....	5
Salaires et turn-over chez Inetum.....	7
Réforme des retraites.....	7

Nous suivre



Mobilisation pour les salaires : tous en grève le 16 janvier !

Après deux jours de grève réussis, ayant réunis 400 salariés devant leurs agences ou devant leurs écrans en télétravail, la direction tente de nier la détermination des salariés, mais commence à perdre patience.

Les organisations syndicales, sans la CFDT qui abandonne le mouvement, proposent une nouvelle journée de mobilisation le 16 janvier. **Parce que nos revendications sont justes et qu'Inetum a les moyens de répondre à nos revendications, nous devons une nouvelle fois montrer que nous ne lâcherons rien.**

Ensemble réclamons l'ouverture de négociations sur la base de mesures salariales collectives :

- prime de 1500 €

- augmentation des salaires de 200 € net par mois

Rendons cette grève visible en informant nos clients des raisons de notre absence, mettons nous en grève même si cela impacte nos plannings et nos livrables, c'est comme cela que le mouvement prend de l'importance et impacte la direction. Mettez en place l'information sur vos messages d'absences, collez un post-it "En grève" sur votre écran, soyez créatif :-)) et envoyez-nous vos photos, on s'occupe de la communication externe.

La grève est un droit constitutionnel qui ne peut donner lieu à aucune sanction disciplinaire ou financière, ni à aucune pression de la part des managers.



Malgré nos lieux de travail dispersés, la grève est aussi un moyen de recréer du collectif entre les salariés pour s'opposer à la politique salariale injuste de la direction qui consiste à s'accaparer l'ensemble des richesses que nous créons chaque jour pour n'en récolter que les miettes.

Ensemble, nous pouvons faire entendre nos revendications à la direction et à nos actionnaires.

Vous pourrez prendre connaissance du tract intersyndical en page suivante ainsi que des modalités de la mise en place de la caisse de grève pour la journée du 16 janvier.



**salaires chez INETUM :
signez la
PETITION en ligne
Déjà près de 1000
signatures !
Prochain objectif :
1500 signatures !**

<https://www.change.org/p/salaires-inetum-defendons-notre-pouvoir-d-achat>

**Prochaine
REUNION EN LIGNE
le mercredi 11/01
de 17h00 à 19h00.**

Poursuite de la mobilisation pour les salaires.

Réunion en ligne sur

<https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne>



16 JANVIER 2023

Tous en grève

Pour nos salaires

Ouvrons des négociations sur la base de mesures collectives :

- ✓ **200 euros net par mois**
- ✓ **1500 € de prime pour tous**

Actionnaires et dirigeants se gavent

L'inflation 2022 qui dépasse déjà 7 % rogne chaque jour notre pouvoir d'achat pendant que l'entreprise continue d'engranger des bénéfices grâce à notre travail. En 2022, seuls 40 % des 9700 salariés de l'UES Inetum ont bénéficié d'une augmentation individuelle de salaire, le plus souvent bien en dessous du niveau de l'inflation qui atteindra des records en fin d'année.

Dans le même temps, l'actionnaire a déjà pris dans les caisses de l'entreprise 10 millions d'euros, les bénéfices poursuivent leur progression, le PDG a perçu une prime de 1,2 millions d'euros en sus de ses honoraires fixes de 1 millions d'euros et obtenu une augmentation de 35%. Le top management n'a pas été oublié puisqu'il a reçu 800 000 actions gratuites valorisées à plus de 15 € l'action.

PARTAGEONS LES BENEFICES DE L'ENTREPRISE !

Déjà 2 journées de mobilisation réussies

Le 20 septembre et le 15 novembre, les salariés, malgré leur isolement en clientèle et le télétravail, se sont mis en grève avec un niveau de mobilisation rarement vu dans une ESN.

Si la Direction persiste à faire la sourde oreille aux justes revendications des salariés, ce n'est qu'une attitude de façade car chaque journée de grève impacte son chiffre d'affaires et la met en difficulté face à son actionnaire et aux clients qui demandent des explications. Le recrutement de nouveaux salariés pourrait également ralentir par la mise en évidence de la véritable réalité sociale dans l'entreprise.

TOUS EN GRÈVE DE NOUVEAU, le 16 JANVIER 2023 !

Pendant 1 heure, 2 heures, une demi-journée ou toute la journée, arrêtons le travail et suspendons le télétravail !

Rassemblons-nous devant nos agences de 11h à 12h



Pour montrer notre détermination et notre adhésion à la grève pour les salaires et notre pouvoir d'achat : signons la pétition !

<https://www.change.org/salaires-inetum>



→ **Qui peut faire grève ?**

Tous les salariés peuvent faire grève. Il est toujours possible de faire grève quand un appel à la grève est lancé par une Organisation Syndicale.

→ **Comment informer ?**

Aucun délai ne peut être imposé, mais nous vous conseillons d'informer votre manager au moment où vous quittez votre poste de travail.

→ **Quelles conséquences pour ma rémunération ?**

Seules les heures de grève seront retenues sur votre salaire. 1 heure de grève équivaut à la somme de 13 euros pour un salaire de 2000 euros par mois.

→ **Peut-on faire grève en télétravail ?**

OUI. Bien sûr ! Tout comme en présentiel, il suffit durant la période de grève de se déconnecter de ses outils de travail ou d'éteindre son ordinateur.

→ **Comment déclarer mes heures de grève dans ma saisie d'activité ?**

Dans Chronotime : Si vous avez fait grève moins d'une demi-journée, saisir votre activité habituelle puis modifier l'unité en cliquant sur le triangle devant « unité » et choisissez « durée », retirer le nombre d'heure de grève. En commentaire, saisir « grève du 16/01/2023 ».

Si vous avez fait grève une journée ou une demi-journée, saisir absence non payée (NP) et, en commentaire, « grève du 16/01/2023 »

Dans CRA35 : Si vous avez fait grève moins d'une demi-journée, modifier l'heure de la journée en retirant le nombre d'heure de grève. En commentaire, saisir « grève du 16/01/2023 »

Si vous avez fait grève une journée ou une demi-journée, saisir NP (absence non payée) et, en commentaire, « grève du 16/01/2023 ».

Grèves pour les salaires : Solidaires Informatique met en place une **caisse de grève**.



L'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève pour nos salaires le 16 janvier 2023. Pour ce 3ème jour de grève, nous sommes conscients de l'effort financier nécessaire demandé pour certains d'entre nous pour continuer ou débiter votre participation à la grève pour les salaires.

Solidaires Informatique a donc décidé de mettre en place pour le 16 janvier une caisse de grève qui permettra de compenser en

partie votre perte de salaire :

<https://www.cotizup.com/caisse-greve-salaires-inetum>

Avec cette caisse de grève, Solidaires Informatique souhaite inscrire ce mouvement dans la durée jusqu'à obtenir satisfaction sur les revendications pour la mise en place de mesures salariales juste et collectives.

Cette caisse de grève est ouverte à tous les salariés, il sera toutefois nécessaire pour en bénéficier de nous fournir votre CRA exporté et signé indiquant le nombre d'heures de grève ainsi qu'un RIB.

La caisse est ouverte et publique. Vous avez bien sûr la possibilité d'y participer en effectuant un paiement sécurisé depuis le site, une manière simple et efficace de soutenir la grève et de permettre au mouvement de prendre l'ampleur nécessaire à sa réussite. N'hésitez pas à la partager autour de vous !

Pour toute question relative à la prise en charge de votre perte de salaire, vous pouvez d'ores et déjà nous écrire à : caissedegreve@sudgfi.fr

Bonne année de lutte 2023 !

2022 aura été une année charnière avec la passation d'Inetum des mains de Mannai vers Bain Capital (fonds de pension américain) dont les attentes sont encore plus exigeantes d'où une inflexibilité de notre direction.

Nos revendications ont été déboutées les unes après les autres lors des négociations paritaires. Le dialogue social a disparu.

Le référendum sur l'accord du Télétravail est un "Oui" au détriment des salariés à qui on a fait croire qu'un "NON" signifierait la FIN DU TELETRAVAIL.

Mais sans télétravail, où sont les économies prévues par Inetum !!!

Les avancées sociales, salariales stagnantes, le vote des bilans sociaux a été défavorable à l'unanimité, preuve d'une désapprobation de la politique salariale, sociale et de formation par tous les CSE régionaux.

2023 doit être une année de lutte et de cohésion collective pour que le groupe Inetum soit à l'écoute de nos revendications. Elle doit prendre des actions fortes et être en

cohérence avec les réformes des retraites pour maintenir ses collaborateurs en place jusqu'à 65 ans .

Problème de recrutement mais licenciement des plus de 50 ans, des sachants avec expérience et expertise qui pourraient avec le télétravail rejoindre des projets hors de leur périmètre géographique.

La mobilité interne aurait été oubliée et bien oui car la stratégie du groupe de rajeunir ses effectifs a frappé.

Dénonçons en 2023 cette discrimination par l'âge en portant des actions collectives auprès des tribunaux.

2023 Solidaires se rend plus visible sur les réseaux sociaux (linkedin, facebook et Twitter) pour mieux communiquer avec les collaborateurs.

Solidaires établit des relations avec ACV Pulse, Organisation syndicale Belge qui soutient nos mouvements de grève pour des hausses de salaires face à l'inflation. (ci-joint leur article à insérer ou pas).

Une alliance qui nous inscrira dans une lutte solidaire européenne avec d'autres à venir en Espagne.

2023 une année où les mouvements de grève seront renouvelés et nous comptons sur l'engagement de tous.

**Le 16 Janvier 2023, tous en grève pour nos salaires.
L'union fait la force de conviction !**

Référendum télétravail : une victoire pour la direction, un recul pour les salariés

Un peu moins de la moitié des salariés (45,3%) ont participé au référendum organisé par la direction avec la complicité de la CFDT et la CFE-CGC. 81% des votants ont approuvé le texte unilatéral de la direction.

Il s'agit incontestablement d'un succès pour la direction qui réussit ainsi à imposer un texte dont l'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé l'insuffisance et l'inadéquation face à la situation inflationniste actuelle. Il ne répondait à aucune des revendications portées par les salariés et leurs organisations, y compris la CFDT et la CFE-CGC. Étonnamment, cela n'aura pas empêché ces organisations de faire campagne en faveur du texte de la direction.

Victoire du oui au référendum télétravail : une tentative d'analyse

On peut légitimement se poser la question de savoir pourquoi autant de salariés ont voté en faveur du texte de la direction malgré ses insuffisances notoires, et si l'on est forcé de reconnaître que nos arguments n'ont pas porté, les raisons de cet échec sont sans doute multiples.

La désertion de certaines organisations syndicales et une alliance contre nature.

Parmi les raisons, relevons la confusion des genres qui naît d'une alliance incompréhensible entre la direction d'un côté et les syndicats CFE-CGC et CFDT de l'autre. Comment justifier que ces organisations syndicales entérinent le refus de la direction de se soumettre à la moindre négociation, en demandant l'organisation d'un référendum Macron sur son texte? Puisque rappelons-le, c'est à la demande de ces deux organisations que le référendum a été organisé, main dans la main avec la direction.

Dans ces circonstances, organiser un référendum c'était décréter qu'il n'y avait pas d'alternative au texte de la direction, il devenait donc un texte à prendre ou à laisser. La fin de la négociation était donc sifflée : un vrai bonheur pour la direction. On peut se demander quelles sont les motivations réelles des organisations syndicales quand elles se coupent ainsi l'herbe sous le pied, prennent le parti de la direction et renient leur action en négociation.

Ce genre de déroute en rase campagne ne s'explique que par la faiblesse des organisations syndicales qui, sans rapport de force en leur faveur, sont tentées de procéder à ces courbettes pour espérer gagner l'oreille d'une direction qui, elle, a tous les rapports de force en sa faveur, qu'ils soient

Par contre, pour les salariés, la facture risque d'être amère : l'inflation ne semble pas prête de cesser et nous devrons nous contenter pour les trois années à venir de 20€ par mois pour couvrir les frais liés au travail à domicile.

Au delà des questions financières, nous n'avons eu de cesse à Solidaires Informatique de dénoncer les insuffisances du texte dans les domaines du **droit à la vie privée**, du **droit à la déconnexion**, de la prise en compte des **risques psycho-sociaux liés à l'isolement**. Nous ne pouvons donc qu'être déçus de ce résultat car nous savons que l'application de ce texte ne fera qu'accroître les inégalités en faisant peser sur les salariés le coût financier et humain du télétravail pour les trois ans à venir.

Mais nous ne baisserons pas les bras. La section Solidaires Informatique Inetum, ses adhérents et ses élus, se trouveront toujours parmi les salariés qui ne se résignent pas à subir et qui garde la tête haute face à une direction qui n'a de cesse de nous faire les poches. Et ça ne changera pas avec l'adoption de ce texte.

légaux où hiérarchiques. **Si la direction garde sa boussole, certaines organisations syndicales l'ont visiblement perdue.**

Chez Solidaires Informatique, notre action s'inscrit dans un syndicalisme de lutte qui considère que le seul rapport de force valable est celui qui se construit jour après jour, avec les salariés, contre la direction. Cet accord aurait dû être le produit d'un compromis mais pas d'une compromission.

Une direction qui prend des libertés avec la démocratie et la sincérité du débat.

Si on peut évoquer les problèmes inhérents au référendum qui réduit une problématique complexe à une question binaire (balayant brutalement toutes les revendications des organisations de salariés), il faut aussi parler de la direction qui aura pris des libertés avec les règles élémentaires de la démocratie dans ses communications :

Référendum du 8 au 14 décembre 2022 Exprimez-vous et votez sur le télétravail

Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous rappelons que les salariés de l'UES Inetum (Inetum et Inetum Software France) ayant 3 mois d'ancienneté minimum au 8 décembre 2022 sont appelés à s'exprimer sur l'accord télétravail **du 8 au 14 décembre 2022**. Votre code identifiant vous a été adressé par voie postale à votre domicile.

Extrait d'un mail de la direction aux salariés ou comment la direction entretient (plus ou moins) habilement l'ambiguïté sur la finalité du vote en appelant à "Votez sur le télétravail" et non sur le texte qui l'organise.

La direction a ainsi appelé les salariés à se "prononcer sur le télétravail" alors qu'il s'agissait en réalité de se prononcer sur le contenu de son texte, sa façon d'organiser ce télétravail. De nombreux salariés ont en réalité répondu à la question "pour ou contre le télétravail". La question étant volontairement confuse, une grande majorité des salariés souhaitant désormais travailler ainsi, c'était gagné d'avance pour la direction.

Des interventions anti-démocratiques

Tout acte démocratique est censé se mener au travers d'un débat public au cours duquel les différentes parties exposent leurs arguments en disposant d'une égalité de moyens dans leur expression.

Ça ne marche pas comme ça chez Inetum. Au mépris de toute règle démocratique, plusieurs interventions de la direction en sous main ont été rapportées. **On sait que des membres de la direction ont largement diffusé auprès des salariés des appels à voter en faveur de l'accord, usant d'arguments biaisés et surtout utilisant des moyens de communication internes à l'entreprise qui sont refusés aux organisations de salariés,** mais aussi de leur position hiérarchique pour influencer le vote.

Bonjour à tous,
Un petit mail pour vous rappeler de ne pas oublier de voter lors du referendum sur le maintien de notre accord sur le télétravail.

[...]

Malgré les différentes communications de rappel la participation à cette heure-ci n'est que de 31%. L'enjeu est important, sans oui majoritaire nous pourrions perdre la souplesse dont nous disposons actuellement.

Prenez soin de vous,

[...]

Directeur de BU [...]

Voici le type de mail que certains salariés ont reçu de leur directeur de BU en pleine consultation. Il n'est pas vrai qu'il s'agissait de maintenir l'accord actuel au risque de sa suppression, pas plus que seul le oui permettait de conserver la "souplesse actuelle". On peu aussi se poser la question de la proximité de ce directeur de BU avec l'organisation du referendum puisqu'il communique les chiffres de la participation au mépris du protocole censé réguler le vote.

Une campagne en faveur du "oui" organisée autour d'un mensonge.

Certaines organisations syndicales argumentaient que, en cas de rejet de son texte, la direction aurait les mains libres pour imposer un autre texte encore moins disant. C'était une spéculation oiseuse et plus simplement un mensonge. **Comment la direction aurait-elle pu décemment imposer un texte encore moins disant que celui avec lequel elle est arrivée en "négociation" ? La logique nous échappe...**

Qui pense sérieusement qu'une entreprise de service informatique comme Inetum qui peine depuis près de deux

ans à recruter de nouveaux salariés, au point de voir une partie de son chiffre d'affaire amputée en raison du manque de main d'oeuvre, quand on sait que l'accès au télétravail est l'un des critères les plus mis en avant par les futurs embauchés, qui peut sérieusement penser et affirmer que la direction aurait mis fin au télétravail ? **Non, nous l'avons dit et nous le redisons, en cas de rejet de son texte, la direction n'aurait eu aucun autre choix que de reprendre des négociations avec les représentants des salariés.**

Un "accord" plus défavorable que l'Accord National Interprofessionnel

L'accord entre la direction, la CFE-CGC et la CFDT accorde moins de droits que l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur le télétravail du 26 Nov 2020, un accord notamment signé... par la CFDT et la CFE-CGC. Pire encore, après validation de l'accord entre la direction la CFDT et la CFE-CGC, la direction peut désormais légalement s'affranchir des dispositions de l'accord national.

Dans son article 3.1.5. La prise en charge des frais professionnels, l'ANI indique :

*"Le principe selon lequel les frais engagés par un salarié dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail doivent être supportés par l'employeur s'applique à l'ensemble des situations de travail. A ce titre, **il appartient ainsi à l'entreprise de prendre en charge les dépenses qui sont engagées par le salarié pour les besoins de son activité professionnelle.**"*

On comprend donc que ce texte invite les entreprises à prendre en charge la totalité des frais de téléphonie, internet, chauffage etc. que les 20€ de l'accord Inetum ne suffisent pas à couvrir.

*"L'ANI s'applique aux entreprises adhérentes aux organisations patronales signataires depuis son dépôt le 29 janvier 2021. **Toutefois, les dispositions de l'ANI peuvent être écartées par accord d'entreprise, d'établissement ou de groupe sur le télétravail (mais pas par une simple charte).**"*

Les dispositions de l'ANI peuvent être écartées par accord d'entreprise : Voilà donc la CFDT et la CFE-CGC qui ont appelé à ratifier un accord qui permet à la direction d'Inetum de ne pas satisfaire les dispositions préconisées par un accord national... dont la CFDT et la CFE-CGC sont par ailleurs signataires. Là encore, on cherche une cohérence...

Si le texte de la direction n'avait pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, selon la loi, il aurait alors été considéré comme non valable et réputé non écrit. En conséquence de quoi la direction aurait été obligée, soit d'appliquer les dispositions de l'accord National, soit de revenir à la table des négociations et tenir compte des revendications des représentants des salariés. **En appelant les salariés à rejeter le texte de la direction, c'était là notre but.** Cela aurait dû être le but de toute organisation syndicale qui a pour ambition de lutter en faveur des salariés.

Le turn-over expliqué par les rémunérations chez INETUM.

Le CSEC dans sa délibération s'appuyant sur l'étude d'un cabinet déjoue les effets de communication de la direction.

Alors que en NAO la direction justifie son refus de faire des concessions par un "61 % des salariés ont été augmentés", la hausse des rémunérations des anciens salariés est, en fait, assez peu différente de celle des années précédentes, avec une hausse proche des 2%.

L'augmentation fait apparaître une hausse apparente de la masse salariale moyenne de 4%.

Mais la hausse provient surtout :

➤ de la hausse des bonus versés en 2021 par rapport à 2020, année où les bonus versés avaient été très faibles (crise sanitaire).

➤ des nouveaux embauchés, dans un contexte de tension sur les ressources et d'accroissement du turn-over,

Cette évolution est en deçà de celle mentionnée dans les

études sur les rémunérations des ESN des cabinets d'audit.

Tout indique, que la fidélisation des salariés, qui est un des objectifs d'INETUM, passe, essentiellement par des augmentations de rémunérations (49%), par des accords d'entreprise ou avantages sociaux différenciants pour les salariés (19%) ou par des Plans de formation (17%).

L'absence de hausse de rémunération significative pour les anciens se conjugue avec l'absence d'avantages sociaux pour les salariés :

INETUM ne dispose pas d'accord d'intéressement collectif, les invitations répétées visant à mettre en place un dispositif permettant d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe n'ayant pas eu de suite,

La participation des salariés, bien qu'en hausse par rapport à 2020 (1.1 m€ contre 0.4 m€), reste symbolique (environ 100 € / salarié), INETUM SA ne contribuant pas à l'accord UES

➤ INETUM ne verse pas d'abondement sur les versements sur le PEE

➤ INETUM n'a pas de Plan d'Epargne Retraite Collectif,

➤ Aucune Prime de Pouvoir d'Achat (« Prime Macron ») .

Alors, quoi en conclure ? Tous en grève le 16 janvier.

Retraites : Préparons-nous !

Sauf surprise, le gouvernement se prépare à nous imposer deux nouvelles contre-réformes majeures dans les semaines à venir.

D'une part une nouvelle loi «immigration», la 22e depuis 1986! Il n'y a rien à attendre d'un gouvernement qui maltraite les exilé-es et les réfugié.es et dont certains de ses membres n'hésitent pas à renforcer le système raciste en faisant la course aux amalgames «étranger-ères / criminel-les» derrière l'extrême-droite. Pour les travailleuses et travailleurs sans papiers, il n'y aura aucune amélioration ni régularisation massive mais plus de répression et de restrictions dans le droit au séjour.

D'autre part une nouvelle réforme des retraites. Trois ans après le combat de l'hiver 2019-2020, le gouvernement

revient pour chercher à nous voler à nouveau notre salaire socialisé et du temps de nos vies. Pour protéger les milliardaires et les capitalistes, il fait probablement le choix d'accélérer l'allongement de la durée de cotisation et de repousser l'âge légal de départ à la retraite.

Nous n'oublions pas que nos salaires, pensions et minima sociaux baissent globalement avec l'inflation, bien supérieure aux petites revalorisations. Et que la réforme de l'assurance chômage casse toujours plus nos droits. Ni que la crise écologique s'accroît.

Préparons-nous donc dans nos syndicats, dans nos sections, à un affrontement majeur avec le gouvernement en ce début 2023, que ce soit contre une vision mortifère des étranger-es ou que ce soit sur la question centrale du partage des richesses.

**LA VAGUE SOCIALE NE SE DÉCRÈTE PAS,
MAIS ELLE SE CONSTRUIT!**

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe Inetum, les RS des CSE, des élu.es pour vous défendre.

Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Vincent BRACCHETTI (DSC adj. France)	06 70 49 84 93	Franck AUGER (DS Ouest)	06 99 91 88 33
Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Norbert FAISANT (DS IDF)	06 12 27 04 05	Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
François PELTIER (RS IDF)	06 62 49 26 81	Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
Murielle TORRES RIVAS (DS IDF)	06 83 63 28 20	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Yann KERBIRIOU (DS Rhône-Alpes)	07 68 26 71 97
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Patrick POUS (DS Rhône-Alpes)	06 95 87 88 31
Steven LOPES (RS Nord)	06 29 86 56 81	Jean-Philippe CALVEL (RS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 39 30 46	Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98